

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 18 JANVIER 2023

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents :

M.M. TERLAT Yves -- DANCOISNE Albert – DUPAYAGE Angèle – BEAUCOURT Astrid – HONORE Béatrice – HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine – FROISSART Pascal - DRUELLE Claude – PRIEM Sonia – SOLTYS Arlette – THUMEREL Philippe – CHRISTMANN Chantal – ROBIDET Didier – DELATTRE Adelaïde - ECAILLET Michèle – LABALETTE Dominique - TAILLEZ Louissette – CAMPEL Pascal - KUSNIREK David – CORTES Arlette – SEWERYN Philippe – BIDAULT Bernard

Excusés :

MM. GAPENNE Marcel (Pouvoir à DANCOISNE Albert) - DERISBOURG Alexandre (pouvoir à MM CHRISTMANN Chantal)

Absents :

MM. DELPIERRE Sandrine – MOREN Michèle



Protection fonctionnelle d'un élu

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée par un élu. Les élus, dans le cadre de leur fonction, peuvent tous solliciter cette assurance souscrite par la commune. La loi a été modifiée récemment pour protéger davantage les élus.

Mme SOLTYS et M. CAMPEL ont quitté la séance et n'ont participé, ni au débat, ni au vote.

M. KUSNIREK a questionné sur les faits. M. le Maire l'a informé avoir reçu copie du dépôt de plainte de Mme SOLTYS et répondre à la sollicitation reçue en soumettant au conseil la demande de protection fonctionnelle.

M. KUSNIREK a demandé de quelle type d'agression il s'agissait et si ce n'était que verbal, il aurait pu lui aussi déposer plainte. M. le Maire a refusé d'entrer dans le contenu de la plainte car il n'est pas juge et qu'il n'était pas présent lors des faits.

Mme TAILLEZ a demandé si un élu d'opposition pouvait solliciter également la protection fonctionnelle. M. le Maire a réaffirmé que tous les élus peuvent solliciter cette assurance souscrite par la ville.

Autorisation d'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif

Le Conseil, à la majorité, autorise M. le Maire à procéder, par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement :

- Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- Dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2022 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs.

Le Conseil a également précisé que les dépenses seront inscrites aux chapitres concernés au budget primitif 2023 du budget communal.

Pour : 19 Contre : 6



Demande de subvention à la CAF : Fonds Public et Territoire

Le conseil autorise, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention à la CAF pour la réalisation d'un projet de sensibilisation / formation des assistantes maternelles et des parents à l'accueil de l'enfant handicapé.

Tableau des effectifs des emplois permanents



Le Conseil adopte, à l'unanimité, le tableau des emplois modifié présenté. Il s'agit notamment de permettre aux agents promouvables dans l'année de passer au grade supérieur, en fonction de l'ancienneté ou des concours obtenus et de constater les éventuels mouvements au sein des services.

Mme CORTES fait remarquer que les totaux des emplois figurant sur le tableau sont faux. M. DUFOUR lui explique que non : il est comptabilisé sur deux postes, celui de Directeur Général des Services qu'il occupe et celui d'attaché principal détaché sur le poste de DGS, au total, on ne le compte qu'une fois. M. LABALETTE demande si les chefs de service sont consultés sur ce tableau. M. le Maire lui rappelle que ce sont les délégués syndicaux qui le sont lors du Comité Social Territorial et que conformément aux décisions antérieures du Conseil et du CST, l'avancement des agents à l'ancienneté est l'objet de ce tableau présenté en conseil.



Demande de subvention DETR pour les travaux d'accessibilité mairie

L'assemblée approuve à l'unanimité la sollicitation d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la mairie.

M. CAMPEL demande s'il y a une prorogation de l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmé) des bâtiments communaux. M. le Maire rappelle que l'ADAP déposé par la commune court jusque 2023. En fonction de la réalisation des travaux pour la pose d'un ascenseur en mairie et d'un escalier de secours partant de l'étage, il sera éventuellement demandé en fin d'année une prorogation mais il précise que malgré la situation sanitaire de 2020 et 2021 puis la crise internationale ayant fait s'envoler les coûts des matériaux, de l'énergie et enfin ralenti les délais de livraisons et de travaux, la commune a bien avancé dans la réalisation de l'ADAP.

Cession Parcelle Cadastree Section AK 0278



L'assemblée approuve, à la majorité, la modification de la délibération de conseil du 29 novembre 2022 autorisant la cession d'un terrain sis à Annay 5 et 5 bis, rue du 8 mai 1945 érigé sur un terrain communal cadastré section AK 0278 pour une contenance avant arpentage de 7a09ca à la SCI FIS (créé par les acquéreurs initiaux désignés par la précédente délibération), au prix fixé par le service des domaines soit 44 000 €.

M. LABALETTE a demandé s'il s'agissait des mêmes acquéreurs que ceux de la parcelle en face, en cours de construction. M. le Maire lui a répondu par la négative. M. LABALETTE a expliqué que les trottoirs face à cette parcelle avaient été dégradés. M. le Maire l'a informé qu'ils seraient remis en état mais qu'il s'agissait d'une affaire différente à la délibération présentée.

M. BIDAULT a questionné sur l'objet de la SCI créée qui mentionne la gestion de biens. M. le Maire a rassuré l'assemblée en annonçant que l'acte notarié borderait l'objet de la cession et les obligations des acquéreurs en matière de démolition puis reconstruction d'une habitation.

M. SEWERYN demande pourquoi les acquéreurs n'ont pas fait savoir avant, qu'ils avaient créé une SCI car les statuts datent d'août 2022. M. le Maire l'a informé que l'enregistrement au Registre de la Chambre de Commerce date de décembre 2022.

Abstentions : 3 Pour : 22

Divers

M. LABALETTE questionne sur les suites de l'intervention du Député TELLIER à l'assemblée nationale et sur l'augmentation du taux d'emprunt contracté pour la salle de sport, indexé sur le livret A. M. le Maire acquiesce sur l'envolée des intérêts de l'emprunt contracté et annonce qu'une nouvelle augmentation est à prévoir dès février 2023. Il informe que l'intervention de M. TELLIER n'a pas porté de fruits pour l'instant.

M. le Maire informe l'assemblée que le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) de Lens-Liévin / Hénin-Carvin est en révision depuis 2021 et qu'une réunion publique aura lieu le 23 janvier à 18h à la Faculté Jean Perrin de Lens. L'objet en est la présentation du Projet d'Actions Stratégiques. Il informe également que d'autres réunions et étapes de cette révision seront programmées jusque 2024.

M. KUSNIREK questionne sur deux blockhaus qui auraient été rasés résidence Lenglet, par les acquéreurs des parcelles qui y construisent leur logement. M. le Maire informe que les permis de construire sont accessibles en mairie. Il informe qu'il n'a pas connaissance de bâtiments à préserver sur le site.

Enfin, la cérémonie de vœux a pu se tenir et les élus ont ainsi eu l'occasion de partager avec les annaysiens les projets qu'ils souhaitent organiser. C'est une grande satisfaction pour vous comme pour eux ; ces moments de rencontre leur manquaient, et nous tenions tous à retrouver ces échanges, cette écoute pour mieux vivre ensemble à Annay.

Beaucoup de ces projets se traduiront dans le budget de 2023 : la salle de sport, bien sûr, mais aussi l'accessibilité des bâtiments (la mairie, cette année) pour ne citer que les deux les plus importants. Les élus sont aussi vigilants au quotidien : maintien de la cantine à un euro sans perte de recette pour la commune par exemple.

Certains seront conduits par des partenaires : la maison d'accueil semi collectif des aînés dans le nouveau quartier de la rue Desprez Demeester, l'aménagement du bois des Mottes !

D'autres permettront de préparer Annay de demain ; l'accueil de la toute petite enfance, la résidence adaptée et le restaurant intergénérationnel, par exemple.

D'autres se préparent pour les deux années qui viennent : la réfection de l'école Pantigny (et donc le remplacement des préfabriqués) et l'intégration de la Maison des jeunes au nouveau quartier du bois des Mottes

Tout ne pourra se faire en même temps, cela se fera en fonction des moyens que la commune pourra dégager. Le financement de la salle de sport est assuré ; il doit hélas subir des augmentations du coût des travaux et de celui du taux du prêt. C'est en 2024 que commencera le remboursement, et c'est à cette période que s'achève le remboursement d'un des prêts contractés pour la cité Leclerc. Ce sera donc une augmentation plus modérée de notre endettement.

Comme tous, le budget communal devra faire face, cette année, aux fortes augmentations du coût de l'énergie. Il y a bien quelques dispositifs de soutiens aux collectivités (et aux familles) ; ces derniers ne sont que des emplâtres ! ET, ils ne règlent pas la question essentielle des prix à la consommation. C'est à ce niveau-là que les seules décisions qui vailent sont attendues.

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delatre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelynne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

BREVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux accessibilité : En date du 22 septembre 2016, le Conseil a validé le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux en Préfecture et dont la durée était de 6 ans. Une demande de 25% dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour installer un ascenseur dans la mairie est sollicitée. Montant des travaux : 304 649€ hors taxes. La fin de cette opération est prévue pour fin 2023. Unanimité.

Vente terrain. En date du 29 novembre 2022 nous avons approuvé à l'unanimité la cession d'un terrain de 7ares 09 centiares pour y construire une maison. Une modification de cette délibération nous a été présentée arguant que l'acheteur de ce terrain était la SCI FIS géré par les mêmes acquéreurs. Nous avons modifié notre vote car en étudiant les statuts de la SCI, on y relève une date de création au 12 août 22 (quelques mois avant l'achat) et son objet (prise de bail, acquisition, réfection etc..) ne cadre pas avec notre vision d'aménagement du village.

Emprunt salle des sports : Le 5 avril 22, la majorité a approuvé un emprunt avec la caisse des dépôts et consignations pour une durée de 40 ans au taux de 0,60%. Le taux d'intérêt de celui-ci étant révisable en fonction de la variation du livret A. En Août 22 il passe à 2 %, puis à 3 % à partir du 1er février 23 , sans qu'une pierre ne soit posée. A suivre

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPTEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir